

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2017/70**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix sept et le mardi 26 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires :** M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, LABERNADIE, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à Mme MOURTEROT  
M. VISSE donne procuration M. MARTIN  
M. COURTIE donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance :** M. GARROCQ

**OBJET : CULTURE – LECTURE PUBLIQUE : SIGNATURE DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU**

**RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente**

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a pris, le 12 juillet 2011, la compétence « coordination de la lecture publique », et a pour cela inscrit le volet lecture publique à l'axe développement culturel du territoire.

Afin de faire fonctionner le réseau, elle s'est dotée de moyens humains, techniques et financiers, et est liée au Conseil Départemental par le biais d'une convention. Ainsi, l'écriture et la signature d'une charte de fonctionnement sont un des objectifs du réseau.

L'objet de la charte est de définir les engagements réciproques entre les communes organisant un service de lecture publique et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Cette charte présentée ci-joint a été travaillée par les deux parties et présentée à la Commission Culture et Patrimoine de la CCVO, aux bibliothécaires du réseau et à la directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil communautaire la charte du réseau de lecture publique.

**Le rapport entendu,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ADOPTE** le présent rapport,

**AUTORISE** le Président à signer la charte de fonctionnement du réseau.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON



## Charte CCVO

### CONTEXTE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a pris, le 12 juillet 2011, la compétence « coordination de la lecture publique ». Cette prise de compétence à l'échelon intercommunal est le fruit d'une étude parue en 2009 sur la faisabilité d'une médiathèque-ludothèque-cyberbase à Laruns et la création d'un réseau de lecture en Ossau réalisée par le bureau d'études Emergences Sud. En 2010, une étude menée cette fois par le Conseil général, souligne l'existence d'une offre plurielle et des services de niveaux différents incitant à l'harmonisation et au regroupement intercommunal. Ainsi lors de la signature du Contrat communautaire de développement le 22 octobre 2010 avec le Conseil général, la CCVO a inscrit le volet lecture publique à l'axe développement culturel du territoire et recrute en mars 2012 une coordinatrice. Une convention territoriale de lecture publique lie la CCVO au Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

### OBJET DE LA CHARTE

L'objet de la présente charte est de définir les engagements réciproques entre les communes organisant un service de lecture publique et la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO). L'ensemble des bibliothèques constitue le réseau Bibli' Ossau.

### COMPOSITION DU RÉSEAU

Le réseau de lecture Bibli'Ossau est composé de 4 bibliothèques municipales. Il est coordonné par la CCVO. Il a pour partenaire privilégié le Conseil départemental par l'intermédiaire de sa Bibliothèque départementale de prêt des Pyrénées Atlantiques (BDPA).

Commune	Typologie *
Arudy	Médiathèque
Bielle	Point lecture
Laruns	Médiathèque
Louvie-Juzon	Bibliothèque relais

\*: Typologie des différents lieux :

- respect de la typologie ADBDP / SLL Ministère de la culture et de la communication

Ce réseau est multi sites et sans lien hiérarchique entre les bibliothèques.

### ENGAGEMENTS DE LA CCVO

La CCVO a compétence en matière de coordination du réseau de lecture. Afin de faire fonctionner le réseau, elle s'est dotée de moyens humains, techniques et financiers.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se donne pour objectifs de :

Septembre 2017

- Favoriser l'accès de tous les habitants du bassin de vie à des ressources documentaires variées et de qualité permettant un accès moderne et performant à l'information, la formation, à la culture et aux loisirs
- Privilégier les actions en direction des publics scolaires et des publics spécifiques ou éloignés de l'offre culturelle

La CCVO s'engage à :

- **Assurer un rôle d'animation du réseau**

Ce rôle de coordination du réseau est assumé par un professionnel de la filière culturelle de la fonction publique territoriale. Ce poste est à mi-temps.

- **Faire fonctionner un réseau de lecture publique**

- Informatisation des collections avec un logiciel commun et maintenance
- Acquisition du matériel informatique nécessaire en fonction des niveaux de bibliothèque dont les cartes et les étiquettes
- Editorialisation et gestion du catalogue collectif bibliossau.fr
- Mise en œuvre de règles communes : inscription gratuite et règles de prêt identiques en tout point du réseau
- Mise en place d'une circulation des documents sur le réseau tout fonds confondu (fonds propres, fonds intercommunal, fonds BDPA) en organisant des navettes. Pourront transiter ainsi : les fonds déposés dans une bibliothèque autre que celle d'origine, les fonds réservés, les fonds tournants (BD et gros caractères) ainsi que pour le matériel d'animation acquis par la CCVO. Des passages pourront également être ponctuels en fonction des besoins des bibliothécaires.

- **Développer le fonds des bibliothèques**

- Inscription d'un budget d'acquisition favorable à la poursuite des collections et à la modernisation du réseau, en complément des budgets de chaque commune et en concertation avec les bibliothécaires et la BDPA en respectant le minimum de 1€/an/habitant sur le territoire
- Acquisition d'un fonds commun dans le cadre d'une politique documentaire concertée
- Catalogage du fonds commun réparti dans les bibliothèques membres du réseau en complément des fonds propres et des fonds BDPA
- Financement de l'équipement du fonds commun

- **Organiser et financer des animations intercommunales**

- A minima 1 animation / an / structure à répartir tout au long de l'année, avec l'éventualité d'une animation / trimestre
- A minima 1 animation consacrée à la culture béarnaise sur un point du réseau ou dans le cadre d'un projet avec nos partenaires
- Les animations intercommunales sont gratuites

- **Mettre en place des actions en direction des publics spécifiques** ayant pour but de rendre accessible la lecture publique à tous (crèches, écoles, maisons de retraite, personnes empêchées, IME ...)

- Organisation et financement d'actions auprès des scolaires
- Aide à l'animation lors de l'accueil des groupes
- Développer des actions avec le service enfance jeunesse de la CCVO (crèches, centres de loisirs)
- Financer le déplacement de scolaires pour des actions en lecture publique
- Animation en maisons de retraite

- **Acquérir des outils d'animation** : tapis de lecture, kamishibai, butai, petits contes du tapis, malles thématiques, marottes, instruments de musique ...

- **Financer les outils de communication** des animations intercommunales et de promotion du réseau (ex : marque-pages)
- **Avoir un rôle de soutien technique** en bibliothéconomie auprès des équipes salariées et bénévoles des bibliothèques. Le niveau d'intervention de la CCVO est différent en fonction des structures et dépendra de l'évolution du réseau.
- **Etre un relais auprès de la BDPA** : diffusion de documents d'information, d'animations, faire connaître le catalogue de formation...
- **Organiser des réunions de réseau** selon les besoins des professionnelles pour permettre aux équipes d'échanger sur leurs pratiques et la vie du réseau, de mettre en œuvre les projets d'action culturelle intercommunaux avec l'aide de la BDPA à raison d'une réunion minimum/trimestre.
- **Transmettre tous les ans un rapport d'activité** du réseau à la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques pour la Direction du Livre et de la Lecture et aux équipements du réseau ainsi qu'aux communes membres du réseau.

### **ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

Les équipements de lecture publique et le personnel y travaillant relèvent de la responsabilité du maire de la commune. Le personnel peut être salarié et/ou bénévole (en fonction de la nature et de la taille des équipements). La bibliothèque peut être un service municipal ou gérée par une association ayant signé une convention avec la mairie dans le respect de la présente charte.

Lieux d'accueil, d'information, les bibliothèques font vivre le réseau et en sont la vitrine.

Les engagements de la commune sont de :

#### **1) Pour le lieu**

- Mettre à disposition un local municipal d'un minimum de 25 m<sup>2</sup> pour la bibliothèque avec du mobilier professionnel ou assimilé
- Permettre la conservation des documents dans de bonnes conditions, assurer l'entretien du local et flécher la bibliothèque dans la commune.
- Prendre en charge l'installation et les câblages électriques, téléphoniques et informatiques
- Apposer un panneau signalétique sur le local et flécher la bibliothèque dans la commune

#### **2) Pour le fonctionnement de la bibliothèque**

- Faire fonctionner la bibliothèque dans le cadre d'un réseau de lecture
- Utiliser le logiciel commun de gestion de bibliothèque mis à disposition
- Utilisation du matériel informatique dans les conditions de la convention de mise à disposition
- Respect des règles communes au réseau
- Organisation commune des navettes avec la CCVO en informant la coordinatrice des réservations à faire transiter et en prévoyant un espace de stockage identifié
- Participation aux réunions d'échange de pratiques sur le réseau, de travail avec la CCVO et la BDPA
- Transmettre tous les ans un rapport d'activité à la CCVO qui se chargera de le transmettre à la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques pour la Direction du Livre et de la Lecture
- Faire participer les salariés et les bénévoles aux formations proposées par la BDPA en facilitant leur déplacement avec un remboursement des frais

#### **3) Pour développer les fonds des bibliothèques**

Septembre 2017

- Inscrire un budget d'acquisition minimum d'un euro par habitant de la commune
- Acquisition d'un fonds propre dans le cadre d'une politique documentaire concertée entre bibliothèques, coordinateur et BDPA
- Catalogage et cotation du fonds propre en respectant les normes en vigueur au sein du réseau et en conformité avec le schéma départemental, équipement, désherbage.
- Valorisation du fonds par des présentations d'ouvrages (nouveauautés, tables thématiques, etc.)

#### 4) Pour les animations

- Proposer, en fonction du budget imparti, des animations locales : programme d'animation, expositions, accueil de groupes ...
- Mettre à disposition une salle pour les animations intercommunales
- Promouvoir les actions locales, intercommunales et celles des autres équipements en lecture publique.

Tout manquement aux closes énoncées pourra entraîner, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec AR valant mise en demeure la résiliation de plein droit de la présente charte.

#### DURÉE DE LA CHARTE ET AVENANT

Dans l'éventualité de nouveaux modes d'organisation du réseau, à partir de l'évaluation annuelle, il pourra être présenté un avenant à la présente charte.

#### ANNEXES

1 - Etat des lieux de la lecture publique en mars 2012, date de création du réseau de lecture publique de la vallée d'Ossau

2- Les membres du réseau en juin 2016

3- Développement du réseau

4- Services du Réseau de lecture et de la BDPA

Fait en cinq exemplaires originaux,

Pour la commune d'Arudy, Le Maire, Claude AUSSANT Le A	Pour la commune de Bielle, Le Maire, Claude GOMEZ Le A
Pour la commune de Laruns, Le Maire, Robert CASADEBAIG Le A	Pour la commune de Louvie-Juzon, Le Maire, Patrick LABERNADIE Le A
Pour la CCVO, Le Président, Jean-Paul CASAUBON Le A	

**Annexe 1 : Etat des lieux de la lecture publique en mars 2012, date de création du réseau de lecture publique de la vallée d'Ossau**

	ARUDY	BILHÈRES EN OSSAU	LARUNS	LOUVIE-JUZON	RÉBÉNACQ	EAUX-BONNES
Type	Bibliothèque municipale informatisée	Dépôt	Bibliothèque associative	Bibliothèque municipale créée en mars 2011	Dépôt	Dépôt
Adhésion	Gratuite	Gratuite	6€/adulte 3€/enfant	Gratuite	10 €/adulte 5€/enfant	Gratuite
Budget acquisition	6 000 €		1 300 €	1 100 €		
Budget animation	1 500 €		200 €			1 500 €
Equipe	1 salariée à temps non complet et une équipe de bénévoles	Secrétaire de mairie	Association Lous Esberits (bénévoles) + 1 bibliothécaire municipale depuis 2011	1 salariée à temps non complet et une équipe de bénévoles	Association du foyer rural (bénévoles)	2 animateurs recrutés par la commune
Nombre d'ouverture au public	18 heures/semaine	12 heures / semaine (heures d'ouverture de la mairie)	12 heures/semaine	5 heures / semaine	2 heures / mois	Du 15/06 au 15/09 et du 15/12 au 15/04
Nombre d'ouvrages	9 100	50	800	500	2 000	50
Modalités de prêt	2 livres / mois		10 livres / mois	3 livres / 3 semaines	Prêt de livres pour 1 ou 2 mois	NC
Nombre d'inscrits <sup>1</sup>	940	3	140 + Touristes	140	10	Touristes
Nombre de prêts/an	10 500	NC	NC	NC	NC	NC

**Nombre de lecteurs sur l'ensemble du territoire : 1 233 (soit 12 % de la population)**

NB : La commune de Bielle a l'intention d'ouvrir un point lecture municipal.

Bilan : Sur l'ensemble du territoire intercommunal, les équipements dédiés à la lecture publique sont très insuffisants au regard des ratios nationaux pour permettre l'accueil du tout public, des groupes et effectuer des animations. Le budget total dédié à la lecture publique rapporté à la population intercommunale (10 000 hab.) est de 1.16 €/habitant, ce qui est remarquablement faible (Préconisations DLL pour le seul budget d'acquisitions = 2 € / habitant / an).

**Annexe 2 : Les membres du réseau en juin 2016**

	ARUDY	BIELLE	LARUNS	LOUVIE-JUZON
Type	Bibliothèque municipale	Point lecture municipal	Médiathèque municipale	Bibliothèque municipale
Surface	90 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup> + salle animation 70 m <sup>2</sup>	64 m <sup>2</sup>
Adhésion	Gratuite			
Budget acquisition	7 000 €	800 €	20 000 €	1 150 €
Budget animation	1 500 €		8 000 €	
Equipe	1 salariée à temps complet et une équipe de bénévoles	1 équipe de bénévoles	2 salariées à temps complet et une équipe de bénévoles	1 salariée à temps non complet et une équipe de bénévoles
Nombre d'ouverture au public	18 heures/semaine	3 heures 30/semaine	21 heures/semaine	4 heures/semaine
Nombre d'ouvrages (fonds propres)	8 450	515	8 737	1 129
Nombre d'inscrits	1 103	57	989	172
Nombre de prêts/an	14 737	572	11 415	3 547

**Nombre de lecteurs sur l'ensemble du territoire : 2 314 (soit 23 % de la population)**

**Annexe 3 : Développement du réseau**

Dans l'avenir, le réseau peut être sollicité par des collectivités pour la création de nouvelles structures de lecture publique.

Elles devront être de type bibliothèque relais ou point lecture selon le schéma départemental. Seuls ces types de bibliothèques pourront adhérer au réseau et bénéficier des différents services.

Pour qu'une structure adhère au réseau de lecture, la présente charte devra être approuvée par le conseil municipal et son adhésion validée par le conseil communautaire.

**Critères pour faire partie du réseau de lecture et pour bénéficier de ses services**

Ces critères relèvent de la compétence de l'autorité de tutelle de la bibliothèque. Ce sont ces critères qui définissent la qualification de la bibliothèque.

Les équipements qui ne répondraient pas à ces critères ne pourront pas intégrer le réseau de lecture ni bénéficier de ses services.

<b>Typologie</b>	Bibliothèque relais ou Point lecture
<b>Mode de gestion</b>	Régie directe ou convention « Commune / Association »
<b>Local</b>	Local dédié ou polyvalent de plein pied, chauffé, propre et régulièrement entretenu, permettant la conservation des documents dans de bonnes conditions, d'un minimum de 25 m <sup>2</sup> , avec un accès aux toilettes
<b>Mobilier</b>	Professionnel ou assimilé
<b>Signalétique</b>	Signalétique intérieure pour identifier les collections Panneau extérieur sur la façade de la bibliothèque et fléchage dans la commune
<b>Connexion internet</b>	La bibliothèque doit avoir sa propre connexion à internet d'un débit minimum de 2 Mo et assurer les frais de fonctionnement du matériel informatique mis à disposition par la CCVO.
<b>Ouverture au public</b>	4 heures hebdomadaires sur 2 jours minimum
<b>Budget d'acquisition de documents</b>	1 € / habitant minimum
<b>Budget d'animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les animations locales : budget à prévoir</li> <li>- Pour les animations du réseau : mise à disposition d'une salle + mise à disposition du matériel</li> </ul>
<b>Composition des collections</b>	Fonds propre Dépôt d'un fonds intercommunal Dépôt d'un fonds BDPA
<b>Catalogage et cotation</b>	Selon les normes départementales et du réseau. Aide de la coordinatrice pour l'informatisation et pour les structures gérées exclusivement par les bénévoles
<b>Equipement</b>	L'équipement du fonds propre est réalisé par l'équipe.
<b>Désherbage</b>	Réaliser avec l'aide du référent de territoire de la BDPA
<b>Composition de l'équipe</b>	Au minimum 3 bénévoles pour assurer une bonne gestion de la structure à l'année (organisation des permanences)
<b>Formation</b>	Au minimum 1 bénévole ayant suivi la formation initiale proposée par la BDPA et la formation au logiciel proposée par la coordinatrice

Les points lecture doivent répondre à trois critères du niveau bibliothèque relais soit :

- Budget d'acquisition : 1 € / habitant
- Heures d'ouverture : 4 heures / semaine
- Personnel : bénévoles qualifiés
- Surface : au minimum 25 m<sup>2</sup>



**Annexe 4 : Services du Réseau de lecture et de la BDPA**

Le réseau de lecture et la BDPA travaillent de manière complémentaire afin d'offrir les meilleurs services aux lecteurs.

	<b>Informatisation</b>
<b>Réseau de lecture</b>	Le SIGB est choisi par le réseau. La CCVO fournit le matériel informatique et prend en charge les licences au SIGB ainsi que la maintenance du SIGB. La coordinatrice catalogue les fonds propres des structures gérées exclusivement par des bénévoles et aide au catalogage des bibliothèques lors de leur informatisation.
<b>BDPA</b>	La BDPA soutient financièrement le réseau jusqu'à 40 % HT du montant en informatique à la création du réseau (renouvelable).
	<b>Collections</b>
<b>Réseau de lecture</b>	Le réseau de lecture dépose dans les bibliothèques le fonds intercommunal afin d'enrichir l'offre proposée aux lecteurs. De plus, 2 fois l'an les gros caractères et les BD tout secteur confondu circuleront sur le réseau en étant déposés dans une autre bibliothèque.
<b>BDPA</b>	La BDPA propose un service de fourniture documentaire adapté aux besoins du territoire en quantité selon des modalités de mise à disposition concertées. Le profil des collections prêtées est déterminé annuellement.
	<b>Réservations</b>
<b>Réseau de lecture</b>	Les lecteurs peuvent réserver 2 ouvrages sur le réseau s'ils ne les trouvent pas dans leur bibliothèque d'inscription. Les lecteurs peuvent emprunter et rendre leurs documents dans tous les points du réseau. La navette est assurée par la CCVO.
<b>BDPA</b>	Si le document n'est pas présent sur le réseau, les bibliothécaires adressent une demande à la BDPA. Une navette circule 2 fois par mois entre la BDPA et la vallée d'Ossau afin d'apporter les livres réservés.
	<b>Animation</b>
<b>Réseau de lecture</b>	Le réseau de lecture acquiert pour les bibliothèques du matériel d'animation : malles thématiques, kamishibai, tapis de lecture, instruments de musique, marottes. La coordinatrice aide à l'animation pour les structures collectives. Un programme d'animations intercommunales est financé chaque année par la CCVO.
<b>BDPA</b>	La BDPA apporte un soutien technique et financier (jusqu'à 50% HT des animations-spectacles) dans le montage des projets du réseau. Elle propose également un catalogue fourni de matériel d'animations (expositions, malles thématiques, tapis de

Septembre 2017

	lecture, kamishibai, affiches murales de poésie, matériel d'animation et des propositions d'animation).
--	---

REÇU  
Le 28 SEP. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE